

tion de la partie sud du tronçon canadien en Alberta, et je suis certain qu'elle compensera les effets défavorables mentionnés.

LES PRODUITS DANGEREUX—L'ENVOI DU PESTICIDE VITAVAX  
AU NÉPAL ET À L'INDE

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'aimerais commenter la réponse qui m'a été donnée le 26 novembre au sujet de l'exportation au Népal d'un certain nombre de tonnes d'un produit chimique appelé vitavax, expédition effectuée plus tôt cette année par l'entremise de l'ACDI.

● (2220)

J'ai soulevé la question à la Chambre par inquiétude, car un produit portant un nom semblable, Vitavax, faisait l'objet d'une enquête au Manitoba après la mort d'un agriculteur. La question était adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) ou à son secrétaire parlementaire, mais à ma grande surprise la réponse m'est venue du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin). Le ministre m'a mal compris et je n'ai jamais eu de réponse satisfaisante à ma question. Elle a supposé que la mort de l'agriculteur manitobain était reliée au produit qu'on expédie au Népal, et que ce produit contenait de la lindane. La lindane est un produit chimique qui est à l'étude aux États-Unis. L'étude a été recommandée par un groupe de scientifiques de l'Agence américaine de protection de l'environnement. Ce groupe a recommandé de restreindre considérablement l'usage de ce produit chimique. Je crois que le produit chimique expédié au Népal ne contenait pas de lindane. Il contient cependant deux autres produits chimiques dont on ne sait pas grand-chose. Des porte-parole de la société Uniroyal ont eux-mêmes déclaré que l'on savait peu de choses à ce sujet. Les deux éléments actifs du Vitavax 200, ce produit qui a été expédié au Népal, sont le thiram et du carbothiin. On sait très peu de choses au sujet de ces deux éléments actifs.

Ce qui m'inquiète, c'est que les pays occidentaux vendent de la technologie aux pays sous-développés bien qu'elle n'ait encore été suffisamment éprouvée. Ce que je crains, c'est que l'on se serve des pays sous-développés comme champ d'expérience en quelque sorte.

J'ai appris que le Vitavax 200 n'était enregistré ni au Canada ni aux États-Unis. Nous avons téléphoné à l'ACDI pour de plus amples renseignements. On nous a répondu que ce produit était approuvé par l'Agence américaine de protection de l'environnement. Nous avons également appelé l'ACDI pour avoir confirmation du fait que le produit n'était pas enregistré aux États-Unis mais on nous a déclaré ne pas être au courant de la chose. Vitavax figure sur la liste canadienne des produits chimiques vérifiés par International Biotest Laboratories. Il n'y a aucune preuve certaine que ce produit soit sans danger pour l'homme en cas d'utilisation prolongée. Il a été sur la liste des produits testés par International Biotest Laboratories et le gouvernement n'a pas encore dit qu'il avait étudié les données disponibles sur ce produit chimique. Nous n'avons aucune preuve que ce produit chimique est inoffensif pour l'utilisateur et pour le consommateur.

La société Uniroyal a fait venir un toxicologue américain pour témoigner dans le cadre de l'enquête qui se poursuit au Manitoba. Celui-ci a laissé entendre que l'homme n'était pas décédé à la suite d'un empoisonnement dû au lindane. Il est possible qu'il ne soit pas mort de cela en réalité. Il est peut-être

*L'ajournement*

décédé à la suite d'un empoisonnement par d'autres substances que renferme ce produit, le Vitavax RS Flowable. Sauf erreur, la société Uniroyal n'a pas révélé aux enquêteurs la composition chimique exacte du produit. La société prétend que c'est un secret de fabrication, ce qui est discutable. J'étais très inquiet de voir le ministre tirer aussi rapidement une conclusion à la suite du témoignage et ce toxicologue qui ne correspondait pas au témoignage du médecin traitant; d'ailleurs le médecin légiste du Manitoba a tiré d'autres conclusions.

J'ai été particulièrement surpris et effrayé quand le ministre a essayé de répondre à ma deuxième question. L'utilisation du Vitavax dans l'Ouest a été à la source de certains problèmes. Il est arrivé plusieurs fois que la germination des semences qui avaient été traitées au Vitavax se fasse très lentement.

● (2225)

En fait, j'ai fait remarquer dans ma question que la commission du blé de la Saskatchewan dispose actuellement de plus de 500,000 livres de graines de colza traitées avec un produit appelé Vitavax dont le taux de germination n'est que de 10 p. 100. En d'autres termes sur toutes les semences 10 p. 100 germent seulement. C'est là un grave problème et je crois savoir que des poursuites sont actuellement intentées en Saskatchewan par des agriculteurs contre la société Uniroyal qui leur a fourni ces semences dont le taux de germination n'est que de 10 p. 100. Si c'est également le problème avec nos exportations de ce produit à destination du Népal je crois que les répercussions pourraient être très graves pour un pays de ce genre. Si seulement 10 p. 100 des semences germent dans un pays qui connaît de si grands problèmes d'alimentation, le problème pourrait effectivement revêtir une gravité particulière. Je n'ai reçu aucune réponse lorsque j'ai demandé pourquoi ce produit que nous avons exporté au Népal avait un taux de germination aussi bas. On a l'impression que le ministre n'a tenu aucun compte de ma question et a continué ses divagations et j'insiste bien sur le mot «divagations» pour qualifier les idées qu'elle a exprimées à propos de l'enquête qui a suivi le décès d'un agriculteur au Manitoba.

Je suis stupéfait de la réaction du gouvernement. Je voulais obtenir une réponse honnête, sur un sujet d'ordre scientifique. Ce sont là des préoccupations légitimes. Le gouvernement veut noyer le poisson en prétendant que j'effraie inutilement les gens et que je fais preuve de parternalisme à l'égard des Népalais. Le gouvernement devrait examiner bien sérieusement ce qu'il fait, surtout quand il exporte ainsi une technologie qui n'a pas été suffisamment éprouvée vers des pays sous-développés...

**M. l'Orateur adjoint:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je m'efforcerais de répondre de mon mieux à la question du député de Regina-Est (M. de Jong) à laquelle le ministre des Affaires extérieures estime pouvoir répondre puis, si les trois minutes qui me sont accordées m'en laissent le temps, j'aborderai certains autres points qu'il a soulevés au sujet du Vitavax 200.

Le Vitavax 200 est une de 20 formules chimiques différentes du produit et ne contient pas de lindane soupçonné d'avoir causé la mort d'un agriculteur au Manitoba. Néanmoins,